



**SERVICE INFORMATIQUE & TIC
(SITIC)**



**LISTE DES ACTIONS REALISEES
DANS LE CADRE DU SERVICE MUTUALISE POUR
L'INFORMATIQUE DE GESTION (IDG)
DES COLLECTIVITES DU JURA**



1. Introduction :

Le SIDEC réalise, par le biais de son Service Informatique & TIC, plusieurs services mutualisés d'aide à l'informatisation des collectivités du Jura. Celles-ci sont menées dans une logique de mutualisation et d'optimisation de moyens à l'échelle départementale afin d'exercer le meilleur service public possible au bénéfice des collectivités adhérentes.

Ce document récapitule et détaille l'ensemble des opérations techniques effectuées par le Service Informatique et TIC du SIDEC dès lors qu'une collectivité a délibéré pour adhérer au syndicat et réglé sa cotisation annuelle correspondante au service mutualisé IDG (Informatique De Gestion). Ce service comprend :

- l'accompagnement de la collectivité pour l'équipement, la livraison et l'installation des matériels hébergeant le logiciel d'Informatique De Gestion référencé,
- l'installation, le paramétrage, le contrôle des données du progiciel de gestion,
- l'assistance téléphonique, la télémaintenance, les mises à jours techniques et réglementaires, ...
- la formation mutualisée aux agents de la collectivité,
- le diagnostic des pannes et la maintenance des matériels respectant les préconisations et conseils techniques du SIDEC,
- l'écoute, l'information et la participation à des réunions ou manifestations organisées par le SIDEC à l'attention des collectivités adhérentes.

2. Présentation du Service Informatique et TIC (SITIC) :

Le SITIC, créé en avril 2007, s'est structuré pour mieux répondre aux besoins des collectivités. Il est composé d'un pôle ADM (administratif), tenu par Emily FLIPO, et de 4 pôles techniques :

➤ **le Pôle IDG, Informatique De Gestion (infocom@sidec-jura.fr) chargé :**

- de prendre en charge l'étude, le suivi et la maintenance des progiciels métiers MAGNUS, JVS et COSOLUCE pour les collectivités adhérentes IDG : gestion municipale, SIG (modules métiers),
- d'assurer une assistance téléphonique de niveau 1 dans ce domaine,
- d'organiser les sessions de formation aux progiciels métiers IDG.
- Les membres de ce pôle sont les techniciens suivants :
 - Christophe BARDET (coordinateur),
 - Marie MAHIEU-GUIONET,
 - Xavier MURTIN,
 - Hervé MOUGEOT (à 1 quart temps).

➤ **le Pôle DEV, Développements informatiques (infodev@sidec-jura.fr) chargé :**

- du développement des applications informatiques internes avec maintenance et tableaux de bords liés aux activités de chaque service,
- de la gestion et de l'entretien des sites Internet, Extranet et Internet du SIDEC,

- de l'aide à la création et à la gestion des sites Internet des collectivités adhérentes WEB,
- d'assurer un support téléphonique de niveau 1 dans ce domaine,
- de réaliser les sessions de formation et les guides d'utilisation des développements réalisés.
- Les membres de ce pôle sont les techniciens suivants :
 - Nicolas VANDEL (coordinateur),
 - Geoffroy BAILLY (apprenti en alternance).

➤ **le Pôle SYS, Systèmes (infosys@sidec-jura.fr) chargé :**

- de gérer l'administration technique des matériels du siège du SIDEC et des collectivités adhérentes IDG et ASI : devis, livraisons, préparations, installations et maintenance des postes de travail informatiques, des périphériques et des serveurs (logiciels systèmes et matériels), des télécommunications, des connexions Internet, de la messagerie électronique, de la sécurité (antivirus, sauvegardes, ...),
- d'organiser les sessions de formation des logiciels bureautiques,
- de mettre en place des outils de gestion de parc et de prise de contrôle à distance,
- d'assurer un support téléphonique de niveau 1 dans ce domaine,
- d'assurer une veille technologique des logiciels systèmes et des matériels.
- Les membres de ce pôle sont les techniciens suivants :
 - Christophe ROUSSELLE (coordinateur),
 - Mathieu MALESSARD,
 - Gaël ALIX,
 - Hugo COURVOISIER (apprenti en alternance).

➤ **le Pôle SIG (infosig@sidec-jura.fr) chargé :**

- de gérer le suivi, l'exploitation et l'administration des moyens SIG mis en œuvre,
- d'assurer un support de niveau 1 dans ce domaine,
- d'organiser les sessions de formation aux progiciels métiers SIG Cimetière, SPANC,...
- Les membres de ce pôle sont les techniciens suivants :
 - Laurent MAGREULT (coordinateur),
 - Loïc GUENIN,
 - Hervé MOUGEOT (à 3 quarts temps),
 - Mathieu HUSTE (apprenti en alternance).

➤ **le Pôle VEH, gestion des véhicules (informatique@sidec-jura.fr) chargé :**

- de gérer l'administration technique des véhicules du parc du SIDEC,
- d'organiser, avec le secrétariat, les sessions de formation à l'éco-conduite,
- de mettre en place des outils de gestion centralisée de parc et d'entretien,
- d'assurer un support téléphonique de niveau 1 dans ce domaine,
- d'assurer une veille technologique des logiciels systèmes et des matériels.
- Les membres de ce pôle sont les techniciens suivants :
 - Hervé BOUILLOD,
 - Pierre-Olivier TROSSAT.

3. Permanence téléphonique au SITIC :

Le SITIC a mis en place une permanence concernant l'assistance téléphonique afin d'être toujours à l'écoute des collectivités adhérentes :

- de 08H30 à 12H00 et de 13H45 à 17H30 (17H00 le vendredi).
- Numéros de téléphone :
 - **03.84.47.04.12** pour tout problème informatique. En fonction du problème, matériel ou logiciel, l'appelant est orienté vers les techniciens du SITIC pour la prise en compte de l'appel, le diagnostic du problème et sa résolution dans les meilleurs délais,
 - **03.84.47.83.69** pour toute autre demande.

4. Actions mutualisées liées aux matériels IDG

Ce paragraphe récapitule l'ensemble des opérations techniques (matériels et logiciels) réalisées par le SIDEDEC à la demande des collectivités du Jura adhérentes au service mutualisé IDG.

➤ **Achat et/ou renouvellement de matériels informatiques :**

A la demande d'une collectivité pour un équipement ou un renouvellement de matériels informatiques, le SITIC étudie précisément son besoin pour pouvoir lui fournir plusieurs devis. Une fois le distributeur sélectionné, le SIDEDEC demande à celui-ci d'effectuer les opérations suivantes **sans supplément de coût** pour la collectivité adhérente :

- Correspondance entre les matériels commandés au fabricant et ceux qui ont été livrés,
- Intégration des modules optionnels tels que : mémoire vive, sauvegarde, graveur DVD, ...
- Enregistrement des licences auprès des éditeurs de logiciels au nom de la collectivité,
- Enregistrement auprès des fabricants de matériels des garanties au nom de la collectivité,
- Livraison des matériels, sur le site du SIDEDEC.

➤ **Installation de matériels informatiques :**

Une fois les matériels livrés au SIDEDEC, le pôle Systèmes du SITIC effectue les opérations suivantes **sans supplément de coût** pour la collectivité adhérente :

- Vérification du bon fonctionnement des matériels reçus : ordinateur, écran, imprimante, ...
- Installation du logiciel Windows et des logiciels commandés : Microsoft Office, antivirus, ...
- Personnalisation du poste de travail informatique,
- Création d'une sauvegarde du disque (image disque) une fois l'ordinateur configuré,
- Livraison des matériels dans les collectivités comprenant :
 - Prise en compte de son intégration dans le réseau informatique (si existant),
 - Réinstallation des logiciels et applications existantes avec transfert des données associées :
 - MAGNUS (ou autre logiciel de gestion),
 - Bureautique, Antivirus, Firewall, Antispam, ...
 - Internet / Messagerie, Application(s) SIG,
 - Contrôle des outils de sauvegardes : logiciel de copie de données sur CD ou DVD,
 - Paramétrage photocopieur, Fax, Scanner ou autre périphérique,

- Reprise de l'ancien ordinateur au SIDEC pour reformatage et régénération puis remise à disposition au propriétaire (réaffectation dans les écoles, ...),
- Reprise de vieux matériels obsolètes pour transports et transfert dans une filière DEEE,
- Formation(s) à destination des utilisateurs concernant l'environnement du poste de travail : Windows, matériels, impressions, sauvegardes, ...).

➤ **Assistance téléphonique comportant les opérations suivantes :**

- Prise en compte de l'appel au standard du SIDEC,
- Transfert de l'appel au Pôle Système,
- diagnostic du problème soit par téléphone, soit à l'aide d'un outil de prise de contrôle à distance pour diagnostic,
- dépannage,
- planification, si besoins, de l'intervention avec la collectivité.

➤ **Maintenance des matériels informatiques :**

Les collectivités adhérentes au service mutualisé IDG et qui achètent un poste de travail informatique (écran, unité centrale, imprimante, modem (hors ADSL), onduleur, ...) conforme aux préconisations matérielles du SITIC, bénéficient des opérations de maintenance ci-dessous :

- Reprise du matériel Hors Service (avec réinstallation des applications et transfert des données) avec prêt d'un matériel équivalent,
- Réparation Uprise en charge financièrement par le SIDECU soit au SIDEC soit chez le partenaire suivant la nature de la panne.
- Retour du matériel réparé (avec réinstallation des applications et transfert des données),
- Si le matériel est déclaré non réparable (devis de réparation supérieur à la valeur d'un matériel neuf équivalent), une proposition commerciale correspondant à du matériel neuf est réalisée par le partenaire matériel et est envoyée à la collectivité,
- Transfert dans une filière DEEE des matériels obsolètes ou hors service.

→ La maintenance des matériels préconisés par le SIDEC et hébergeant le progiciel de gestion est incluse dans la cotisation annuelle IDG sauf pour les cas suivants : bris, foudre, vétusté, ... dans la limite de 5 PC pour une collectivité. Au-delà, c'est l'activité ASI qui doit être effective.

→ Les déplacements effectués sur le territoire jurassien dans le cadre des dépannages matériels et de la maintenance matérielle sont également inclus à la cotisation IDG. Une fiche d'intervention est signée par la collectivité.

➤ **Préconisations matérielles pour utilisation progiciel de gestion**

Afin d'assurer une bonne exploitation du poste de travail informatique qui héberge le progiciel de gestion MAGNUS, JVS ou COSOLUCE, celui-ci doit faire partie intégrale d'une gamme de micro-ordinateurs professionnels (Hewlett Packard de préférence). A noter que cette préconisation permet de bénéficier d'une garantie de 3 ans du constructeur mais surtout de modules robustes et destinés à un usage professionnel. Ce principe a été retenu afin que les collectivités puissent bénéficier d'un poste de travail

informatique pouvant être maintenu pendant une durée minimale de 5 années tout en garantissant des performances importantes.

L'évolution continue des matériels informatique nécessite une réactualisation constante de la part des fournisseurs. Aussi, il convient à la collectivité de s'adresser à leur service informatique au SIDEC pour valider la configuration IDG.

5. Actions mutualisées liées aux progiciels IDG

➤ Assistance du SIDEC pour les progiciels IDG des collectivités :

Vous trouverez ci-dessous, la liste des actions réalisées par le SITIC lors d'un évènement particulier : élections, fusions de collectivités, installation ou renouvellement de matériel, ...

Paramétrage des logiciels MAGNUS	Actions SIDEC	Durée	Formation	Déplacement
		SIDEC	SIDEC	collectivité
MAGNOLIA Gestion des agents et payes	Saisie des agents (état civil , grade , échelon) Saisie des élus, retenue à la source Mise à jour des constantes de paye Périodicité caisses Saisie des mutuelles, des primes Editions des bulletins Etat des charges Transfert vers la comptabilité	1/2 J	2 J	1/2 J
MAGORA Elections	Saisie de la collectivité, du bureau de vote Mise en place des motifs d'inscription, de radiation Aide au rattrapage de la liste électorale : saisie des électeurs inscrits et radiés Aide à la fusion des données en cas de changement de bureau de vote Traitement des révisions Traitement des scrutins Refonte Editions de la liste électorale, de la liste d'émargement	1 J	1 J	1/2 J
MAGORA Actes d'état civil	Création du registre de l'année en cours Saisie des actes (naissance, décès, mariage , transcription) Ouverture des registres pour rattrapage des tables décennales	1/2 J	1/2 J	1/2 J
MAGISTER Comptabilité	Saisie de la collectivité, des budgets Aide au rattrapage des inscriptions budgétaires et des liquidations mandats et titres Aide à la saisie des tiers et des banques	1/2 J	2 J	1/2 J

<p>FACTURATION STANDARD</p> <p>Exemples : A.F , affouage</p>	<p>Paramétrage des variables</p> <p>Paramétrage des prestations</p> <p>Paramétrage des tarifs</p> <p>Aide au rattrapage des abonnés</p> <p>Saisie du corps de la facture (entête et pied de page)</p> <p>Edition des factures</p> <p>Edition du bordereau de quittancement</p> <p>Liaison Trésorerie</p>	<p>1 H</p>	<p>Sur site</p>	<p>1/2 J</p>
<p>FACTURATION POINTS DE LIVRAISON</p> <p>Exemples : O.M , Cantine , Garderie</p> <p>FACTURATION EAU</p>	<p>Idem Facturation standard</p> <p>Gestion des multi-adressages</p> <p>Idem Facturation standard</p> <p>Saisie des compteurs et des branchements.</p> <p>Gestion des tournées</p>	<p>2 H</p> <p>4 H</p>	<p>Sur site</p> <p>Sur site</p>	<p>1/2 J</p> <p>1/2 J</p>
<p>Travaux de fin d'année</p>	<p>Mises à jour WMAGNUS : CD de fin d'année</p> <p>Courrier concernant la procédure de fin d'année + duplication</p> <p>Aide à la mise en place du fichier DADS-U</p>	<p>2 J</p> <p>1 H</p>		
<p>Paramétrage Hélios</p> <p>Reprise des données en cas de remplacement d'U.C ou de disque dur</p> <p>Fusion de données (collectivités ou syndicats)</p>	<p>Installation des programmes</p> <p>Maintenance téléphonique en cas de problème de connexion</p> <p>Installation des programmes WMAGNUS</p> <p>Restauration de la sauvegarde de l'ancien ordinateur</p> <p>Paramètres régionaux + driver d'imprimante</p> <p>Tests applications</p> <p>Extraction des données via 1 programme MAGNUS :</p> <p>Récupération de l'historique des mandats et titres</p> <p>Récupération des inscriptions budgétaires, des tiers</p> <p>Contrôle des écritures et des cumuls</p> <p>Suppressions des doublons</p> <p>Rattrapage manuel des agents et gestion des payes</p> <p>Rattrapage manuel des listes électorales</p> <p>Sauvegarde et restauration logiciel facturation. Contrôle des données</p>	<p>1/2 H</p> <p>1H30</p> <p>1/2 J</p> <p>3 H</p> <p>1 J</p> <p>1/2 H</p>		<p>1/2 J</p>
<p>Evolution de la réglementation</p>	<p>Flash infos diffusés par le prestataire MAGNUS</p> <p>Diffusion SIDEC auprès de nos collectivités</p> <p>Site MAGNUS Espace clients pour les nouveautés et corrections de bugs</p>	<p>1/2 H</p>		

➤ **Maintenance des progiciels MAGNUS, JVS ou COSOLUCE :**

- Appel téléphonique ou prise de contrôle à distance pour diagnostic,
- Corrections, paramétrages, explications, ...
- Dépannages sur site pour formation personnalisée,
- Mises à jour, correctifs des versions des progiciels utilisés (MAGNUS, ...).

→ **La maintenance des logiciels de gestion MAGNUS, JVS ou COSOLUCE est incluse dans la cotisation annuelle IDG.**

➤ **Formations METIERS pour les élus et les agents des collectivités**

Le SIDEC effectue et coordonne des sessions de formations à destination des élus et des agents des collectivités sur les domaines IDG : Paie, Comptabilité, Elections, Populations, ... Les collectivités doivent effectuer une demande par courriel ou par téléphone afin de confirmer l'inscription de telle ou telle personne à une session de formation. Le SITIC, dès lors qu'un groupe de 6 personnes est constitué, convoque les stagiaires et organise la session de formation soit sur le site du SIDEC soit sur un site décentralisé.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des formations proposées aux élus et agents des collectivités adhérentes et régulièrement publié sur le site Internet du SIDEC (www.sidec-jura.fr).

→ **La formation aux logiciels de gestion MAGNUS, JVS ou COSOLUCE est incluse dans la cotisation annuelle IDG.**

➤ **Migration des progiciels MAGNUS, JVS ou COSOLUCE :**

Lorsqu'une collectivité motive par courrier ou courriel sa volonté de migrer son progiciel de gestion d'une version N à une version N+1 ou vers un autre éditeur, le SITIC effectue alors les opérations suivantes :

- Enregistrement de la demande effective de la collectivité,
- Opérations effectuées par les techniciens du pôle SYSTEMES :
 - vérification de la compatibilité du micro-ordinateur : 3 Go de mémoire vive minimum, Service pack 3 de Windows XP, Si celui-ci n'est pas compatible, il est indiqué à la collectivité les éléments à corriger ou à ajouter et effectuent les demandes de devis le cas échéant,
 - une fois la compatibilité matérielle validée, l'installation des produits de la gamme demandée est réalisée,
- Opérations effectuées par les techniciens du pôle IDG :
 - la sauvegarde des données IDG : → *Arrêt des saisies dans la collectivité*,
 - la restauration des données sur le site du SIDEC,
 - la reprise, la migration et le contrôle des données au SIDEC depuis la sauvegarde réalisée,
 - la restauration des données migrées sur le poste de la collectivité lors de la formation,
 - la formation mutualisée au nouvel environnement sur site ou au SIDEC.

6. Récapitulatif des packs IDG proposés

Dans le cadre d'une adhésion IDG, la collectivité a le choix d'utiliser 2 packs de logiciels :

- pack STANDARD adapté aux collectivités jurassiennes,

- pack EVOLUTION adapté aux collectivités jurassiennes plus importante et souhaitant mettre en place une comptabilité analytique plus précise.

Vous trouverez ci-dessous, la liste détaillée des logiciels inclus dans les packs proposés.

➤ Pack STANDARD

e.magnus gestion financière

- Comptabilité (toutes normes hors M22)
- Dette
- Immobilisations
- Simulation budgétaire

e.magnus paie

- Agents / paye
- Liaison trésorerie
- DADSU /D4DS
- Statistiques & prospectives

e.magnus grc


- Données générales & exploitation des données
- Elections / liaisons / Jury d'assises
- Actes Etat Civil / Liaisons (hors ANTS)
- Module de visualisation des actes anciens (hors prestation de numérisation)
- Recensement militaire
- Bouquet de formulaires

e.magnus facturation



- Ensemble des modules Point de livraison, Standard
- Ensemble des modules Eau / Assainissement

➤ Pack EVOLUTION

e.magnus gestion financière

- Comptabilité (toutes normes et M22) 
- Dette
- Immobilisations
- Simulation budgétaire

e.magnus paie

- Agents / paye
- Liaison trésorerie
- DADSU /D4DS
- Statistiques & prospectives
- Carrières 
- e-Temps 

e.magnus grc

- Données générales & exploitation des données
- Elections / liaisons / Jury d'assises
- Actes Etat Civil / Liaisons (hors ANTS)
- Module de visualisation des actes anciens (hors prestation de numérisation)
- Recensement militaire
- Bouquet de formulaires

e.magnus facturation

- Ensemble des modules Point de livraison, Standard
- Ensemble des modules Eau / Assainissement

7. Mode opératoire pour adhésion IDG

Courant mars, un courrier est envoyé aux collectivités du Jura qui indique le montant ou les montants des cotisations d'adhésions aux services mutualisés du SITIC : IDG, ASI, SIG, ... et propose un modèle de délibération pour les collectivités afin de pouvoir bénéficier de ces actions mutualisées SANS APPLICATION DE TVA. Cette opération est indispensable et permet à tous une économie d'échelle.

8. Calcul de la cotisation d'adhésion IDG

Dans le cadre de l'évolution majeure et indispensable du logiciel WMAGNUS vers la nouvelle version E-MAGNUS qui est à effectuer avant le 31/12/2013, il est préconisé à notre collectivité de procéder à la migration du logiciel WMAGNUS vers le logiciel E-MAGNUS. Le SIDEC a arrêté une grille de contribution financière en fonction du logiciel utilisé :

1 – Cotisation 2011 pour le logiciel WMAGNUS (société MAGNUS) :

A compter du 01/01/2011, pour toute collectivité adhérant au SIDEC, pour la mise en œuvre de cette mission d'aide à l'Informatique de Gestion (IDG) avec le logiciel W-MAGNUS, il sera sollicité une contribution financière annuelle au budget du SIDEC déterminée comme suit :

- Un forfait de 210 € par application installée au 01/01/2011.
- Une aide pour les communes rurales de :
 - - 40 % la 1^{ère} année qui suit les 4 premières années forfaitaires,
 - - 30 % la 2^{ème} année,
 - - 20 % la 3^{ème} année et les années suivantes.
- la somme résultant de l'application des 2 paragraphes précédents est affectée d'un coefficient de 0,7, ce qui détermine la première part de votre cotisation.
- l'importance démographique des collectivités : 0,80 € par habitant (nombre d'habitants plafonné à 10 % de 25 000 habitants pour les groupements de communes),
- un rabais complémentaire de 30 % est appliqué sur la cotisation annuelle si association d'au moins 2 collectivités sur un même poste de travail informatique,
- toute année commencée est due.

N.B. : Lors de la migration du logiciel WMAGNUS vers la nouvelle gamme E-MAGNUS, le mode de calcul évoluera vers le système global et forfaitaire (idem autres éditeurs).

2 – Cotisation 2011 pour le logiciel E-MAGNUS (société MAGNUS), logiciel COLORIS (société COSOLUCE) et logiciels MILLESIME et HORIZ(ON)-LINE (société JVS) : actualisation du système global et forfaitaire de calcul de cotisation

Principe :

A compter du 01/01/2011, pour toute collectivité adhérant au SIDEC, pour la mise en œuvre de cette mission d'aide à l'Informatique de Gestion (IDG) avec les logiciels E-MAGNUS, COLORIS, MILLESIME et HORIZ(ON)-LINE, il sera sollicité une contribution financière annuelle au budget du SIDEC déterminée comme suit :

- un forfait de migration de WMAGNUS vers EMAGNUS à 630 €
- un montant forfaitaire fixé pour le pack Standard à 650 €
- un montant forfaitaire fixé pour le pack Evolution à 1 650 €
- un coût à l'habitant fixé à 0,80 € (plafonné à 10 % de 25 000 habitants pour les groupements de communes),
- un rabais complémentaire de 30 % est appliqué sur la cotisation annuelle si association d'au moins 2 collectivités sur un même poste de travail informatique,
- toute année commencée est due.

Fin du document.